

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Monsieur Roger Demeule
Directeur général
Cégep de Chicoutimi
534, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1Z6

Objet : Deuxième suivi de l'évaluation du programme *Techniques administratives* offert au Cégep de Chicoutimi

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 février dernier, du rapport de suivi préparé par votre Collège pour faire suite à l'évaluation du programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) en *Techniques administratives*.

Lors de l'évaluation de ce programme, la Commission avait formulé une seule recommandation; elle portait sur le développement de l'approche programme et plus particulièrement sur la clarification des responsabilités, notamment celles du Département de *Techniques administratives* et de la direction, sur l'amélioration des mécanismes de communication et de concertation entre les acteurs du programme ainsi que sur le leadership nécessaire à l'émergence d'une vision commune du programme et à la prise en charge de son développement.

À la suite d'un premier rapport de suivi produit par le Collège en 1999, la Commission reconnaissait que les actions accomplies contribueraient à améliorer la gestion du programme mais que les mesures envisagées devaient être consolidées par d'autres mesures que le Collège devrait préciser.

Dans son projet de révision de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), dans laquelle le Collège veut consacrer une section qui encadre la mise en place de l'approche programme, il se propose notamment de préciser les responsabilités des différents acteurs et instances dans la gestion des programmes, de

déterminer la composition du comité de programme et de définir son mandat ainsi que son fonctionnement; il se propose également de créer une table de concertation de la formation générale qui veillera à assurer une cohérence à la formation générale et à favoriser son intégration aux programmes d'études.

La Commission considère que le fait de prévoir, à l'intérieur d'une politique institutionnelle, une section définissant le comité de programme, son rôle, son mode de fonctionnement et ses responsabilités et prévoyant la création d'une table de concertation de la formation générale contribuera au développement de l'approche programme, lequel développement devrait constituer un moyen de résoudre des problèmes tels que les a connus le Collège dans la mise en œuvre de son programme *Techniques administratives*. Même si la Commission ne peut se prononcer sur ce projet de PIEA tant qu'elle ne l'aura pas examiné, elle estime que les actions entreprises pour donner suite à sa recommandation seront consolidées par les dispositions qu'il entend adopter dans sa politique; elle aurait néanmoins apprécié que le Collège soit plus explicite sur la clarification des responsabilités entre le département et la direction en vue d'assurer l'implantation de l'approche programme en *Techniques administratives*.

La Commission juge insatisfaisantes les suites apportées à sa recommandation et s'attend à ce que le Collège lui fournisse un rapport faisant état de la situation en *Techniques administratives* lorsque ses actions relatives à la gestion du programme seront complétées; elle s'attend également à recevoir du Collège la nouvelle version de sa PIEA lorsqu'elle aura été adoptée par son conseil d'administration ou tout autre document officiel par lequel il entend définir la mise en place de l'approche programme.

Dans l'attente des suites satisfaisantes que le Collège apportera à l'évaluation de son programme *Techniques administratives*, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer